



Tous les jours, du 15 octobre au 16 novembre 2025
Église St-Joseph - Colmar

Conditions Générales de Vente

MAJ : 4 sept. 2025

Les présentes « conditions générales de vente » régissent la vente des prestations du spectacle Terra Alsatia organisé par Pierres de Lumière, du 15 octobre au 16 novembre 2025.

Elles sont portées à la connaissance de l'utilisateur avant tout engagement de sa part. En validant son achat, l'utilisateur reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente. Placé sous la responsabilité de l'acheteur, le billet d'entrée Terra Alsatia est nominatif et unique. Selon la loi n°2012-348 du 12 mars 2012, il ne peut être revendu. En cas de litige, une pièce d'identité sera demandée. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer, ou de contrefaire un ticket de quelque manière que ce soit. Seule la première personne présentant un ticket valide sera admise à accéder à l'événement. Ce spectateur est présumé être le porteur légitime du billet. La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet est passible de poursuites pénales.

Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date d'achat du billet par l'acheteur.

Organisateur : ce terme désigne l'association Pierres de Lumière, organisatrice du spectacle Terra Alsatia et dont le siège est situé 10 rue Magenta, 68100 Mulhouse, numéro de SIRET : en cours d'immatriculation.

Acheteur : ce terme désigne le cocontractant ayant commandé ou acquis un billet proposé par le vendeur sur le site terra-alsatia.fr.

Les conditions générales suivantes (sous réserve de modifications) s'appliquent à tous les acheteurs de billets (détenteurs de billets):

1. Pierres de Lumière en qualité d'organisateur

Les relations contractuelles découlant du contrat de vente de billets sont établies exclusivement entre l'acheteur d'un billet et l'Organisateur : l'association Pierres de Lumière.

2. Règlements de sécurité et d'exécution de l'organisateur

L'achat de billets implique pour les acheteurs de reconnaître les règlements d'organisation et de sécurité de l'organisateur et de prendre acte qu'ils peuvent être exclus de la manifestation sans aucune indemnité s'ils ne respectent pas ces règlements. Les règlements sont disponibles auprès de l'organisateur. Afin d'éviter tous litiges, les billets doivent être achetés directement sur terra-alsatia.fr, billetweb.fr ou dans les réseaux officiels de ses partenaires commerciaux agréés.

3. Remboursement, échange, annulation, interruption

3.1. Principes généraux

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés. Ils sont valables uniquement pour la représentation pour laquelle ils ont été émis. Il est expressément rappelé qu'aux termes de l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation, le client ne peut pas exercer son droit de rétractation concernant les prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée (catégorie dans laquelle entrent les spectacles).

Ceux-ci ne feront donc l'objet d'aucun remboursement, lesdites prestations de services étant en tout état de cause désignées comme telles aux clients, avant la conclusion de la vente, dans la description de l'offre. L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter toute modification sur le programme.

3.2. Du fait de l'acheteur

En application de l'article 313.6.2 du Code Pénal, leur revente est strictement interdite sans l'autorisation de l'organisateur ou du producteur.

Aucun remboursement ne sera accordé à la suite d'erreurs de date, de tarif et/ou de prestation effectuées par l'Acheteur sur les sites de vente en ligne terra-alsatia.fr ou billetweb.fr ou en guichet.

3.3. En cas de force majeure ou du fait de l'Organisateur

3.3.1. Force majeure

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'événement dans son intégralité ou une séance.

Sont considérés comme **cas de force majeure** au sens de l'article 1218 du Code civil, les événements extérieurs, imprévisibles et irrésistibles échappant au contrôle de l'Organisateur et rendant impossible la tenue du spectacle, tels que :

- décisions administratives ou gouvernementales (interdiction d'ouverture, confinement, restrictions de sécurité) ;
- événements naturels ou climatiques exceptionnels (tempête, inondation, séisme, etc.) ;
- sinistres majeurs (incendie, effondrement, impossibilité d'accès au lieu) ;
- coupure générale d'électricité ou de réseau, indépendante de l'Organisateur.

Il ne saurait être tenu responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure.

Dans ce cas, les Acheteurs ayant réservé et acquitté leur droit d'entrée seront prévenus par téléphone et/ou par courrier.

Dans le cas du report de tout ou partie de l'événement, une proposition de date sera soumise par l'Organisateur. Si cette date ne convient pas à l'Acheteur et si aucune autre date de report n'est possible, il sera procédé au remboursement par l'Organisateur, hors frais de billetterie (réservation, commission, etc.).

3.3.2. Du fait de l'Organisateur

L'Organisateur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la bonne tenue du spectacle. Toutefois, il est expressément convenu que :

Les **pannes techniques internes** (défaillance du matériel, problème de projection, de sonorisation, de lumière, etc.) relèvent de la responsabilité de l'Organisateur et ne constituent pas un cas de force majeure. Dans ces hypothèses, l'Organisateur pourra décider d'interrompre, d'annuler ou de reporter le spectacle.

3.3.3. Modalités de remboursement ou d'échange

Tout remboursement sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la demande effectuée par l'Acheteur, à l'exclusion de tout au dédommagement ou indemnité quelconque.

3.3.3.1. Annulation avant le début de la séance

L'acheteur dispose d'un choix entre :

- **Avoir d'un montant égal à la valeur nominale du billet, utilisable pour réserver une autre date de la série de représentations.** Le code promo correspondant est envoyé par email. Pour l'utiliser, l'acheteur se rend sur la billetterie, sélectionne une nouvelle date puis saisit le code promo à l'étape de paiement. Si le nouveau billet est plus cher, la différence est à la charge de l'acheteur. Si le nouveau billet est moins cher, le reliquat ne pourra pas être réutilisé ultérieurement ou restitué.
- **Remboursement intégral sur le moyen de paiement initial :** l'acheteur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la date initiale de la séance annulée pour demander le remboursement (hors frais de billetterie) via son espace client Billetweb (« Gérer ma commande »).

3.3.3.2. Annulation en cours de séance

- **Si l'interruption survient avant que 50 % de la durée du spectacle n'ait été diffusée et qu'il n'est pas possible de reprendre :** choix identique à l'annulation avant le début (report/avoir ou remboursement intégral via « Gérer ma commande »).
- **Si l'interruption survient après plus de 50 % de la durée et qu'aucune reprise n'est possible :** la séance est considérée comme ayant été réalisée en grande partie. Aucun remboursement du billet n'est proposé. Toutefois, nous vous proposons également un avoir valable sur une autre séance (dans la limite des places disponibles).

S'il est possible de reprendre la séance le même soir, aucun remboursement ou avoir ne sera possible.

4. Exclusion de la responsabilité

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur sans surveillance dans les différents espaces du site de l'événement ou des parkings. L'équipe de l'événement et ses agents ne peuvent en aucun cas être considérés comme gardiens des effets personnels des participants et n'ont donc, en aucune manière, la charge du gardiennage et de la surveillance desdits effets personnels. Ils ne peuvent donc pas voir leur responsabilité engagée en cas d'accident, de détérioration partielle ou totale des biens ainsi qu'en cas de vol de toute nature qui pourrait être commis dans l'enceinte du site de l'événement ou des parkings.

L'organisateur décline également toute responsabilité pour les frais annexes engagés par le spectateur (transport, hébergement, restauration, etc.) dus à une annulation ou un report. Il s'efforce de notifier le plus tôt possible pour limiter ces désagréments.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable :

- des interruptions, dysfonctionnements ou retards du réseau Internet ou des systèmes informatiques qui pourraient empêcher l'acheteur d'obtenir ses billets ;

- d'éventuelles anomalies techniques imputables au prestataire de billetterie (Billetweb) ou à tout autre intermédiaire technique ;
- des conséquences liées à l'achat de billets en dehors des canaux officiels de vente (terra-alsatia.fr, billetweb.fr et points de vente agréés), ceux-ci ne garantissant en aucun cas l'accès au spectacle.

5. Protection des données personnelles

Les informations personnelles collectées lors de l'achat de billets sont utilisées exclusivement pour :

- la gestion du contrôle d'accès à l'événement ;
- la relation avec le spectateur (envoi des billets, informations pratiques) ;
- et, sauf opposition de votre part, l'envoi d'informations concernant de futurs spectacles produits par **l'association Pierres de Lumières** et/ou la société de production **Fiat Lux**.

La collecte et le traitement opérationnel de ces données sont réalisés par la société **Fiat Lux** pour le compte de l'association **Pierres de Lumières** (organisateur de l'événement).

Conformément à l'article L34-5 du Code des postes et communications électroniques, cette prospection par email porte uniquement sur des spectacles ou événements similaires à ceux pour lesquels vous avez déjà effectué un achat.

Vous pouvez à tout moment vous désinscrire via le lien de désinscription présent dans chaque message.

Les données sont conservées pour une durée maximale de **3 ans** à compter du dernier contact avec vous, sauf demande contraire de votre part.

Elles sont accessibles uniquement à **l'association Pierres de Lumières** (organisateur) et à son partenaire de production exécutive **Fiat Lux**, à des fins de gestion et de communication liées aux spectacles produits en partenariat.

En aucun cas elles ne seront cédées, louées ou vendues à d'autres tiers.

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679)** et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, chaque spectateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment :

- par courriel via le formulaire de contact présent sur le site internet terra-alsatia.fr
- ou par courrier postal à : **Association Pierres de Lumières, 10 rue Magenta, 68100 Mulhouse.**

6. Pour le respect de tous.tes

L'organisateur promeut des valeurs de responsabilité citoyenne partagées avec le public pour le bien-être, la protection et le respect de toutes et tous. Tout comportement inapproprié ou manquement à ces règles peut justifier d'une expulsion du site de l'événement ([voir notre règlement intérieur](#))

7. Litiges et droit applicable

Pour toute question ou réclamation à propos de votre commande, n'hésitez pas à nous contacter par courriel - via le formulaire de contact présent sur notre - ou par courrier postal à l'attention de : Association Pierres de Lumière, 10 rue Magenta, 68100 Mulhouse.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de litige, et à défaut d'accord amiable, les tribunaux français compétents seront seuls compétents.

À Mulhouse, le 4 septembre 2025.